

Mémoire présenté dans le cadre des Consultations prébudgétaires du Québec Budget 2021-2022 « Plan de relance économique COVID-19 »

au ministre des Finances, M. Éric Girard

par le Groupe des 13

Regroupements et organismes nationaux de femmes Membres signataires en fin de mémoire

« Contrer l'invisibilité systémique des femmes, une situation aggravée par la crise sanitaire : l'urgence d'une relance économique inclusive » - Le Groupe des 13

Le Groupe des 13

Le Groupe des 13, créé il y a 35 ans, est une table de concertation qui réunit à présent plus de 20 groupes et regroupements provinciaux qui œuvrent à la défense des droits des femmes résidant au Québec, souvent parmi les plus vulnérables.

Le Groupe des 13 détient une solide expertise en matière de soutien aux femmes, de défense de l'égalité et de la justice, de lutte contre les violences dont elles font l'objet. Ce regroupement national défend les droits de toutes les femmes résidant au Québec et vient en aide particulièrement aux femmes marginalisées du fait de leur diversité sexuelle, race, handicap, de leur situation d'immigrante ou de famille monoparentale et recomposée. Il traite de nombreuses autres questions relatives à la santé des femmes -incluant la santé sexuelle et reproductive- et liées aux victimes d'agression, dont la situation des femmes autochtones disparues ou assassinées.

Fort du soutien actif de ses membres, le Groupe des 13 sert de porte-voix pour l'ensemble de ces réalités multiples et œuvre aussi bien à l'échelle provinciale que régionale, en véhiculant la prise de positions communes.

Les noms des organismes et regroupements communautaires du Groupe des 13, signataires du présent mémoire, se retrouvent en fin de document.

Les organismes du Groupe des 13 : des acteurs clés dans la relance post-pandémie

À un moment où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est un rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à long terme, la situation des organismes et pour renforcer leur capacité d'agir à un moment où ils sont des acteurs clés pour la reconstruction du filet social dans le cadre de la post-pandémie.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, nous recommandons que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.

Préambule

Alors que le gouvernement est sur le point d'élaborer le Plan de relance économique COVID-19, le présent mémoire est déposé en prévision du prochain budget 2021-2022.

Saisissant cette occasion d'avoir l'écoute du ministre des Finances, les femmes résidant au Québec, représentées par le Groupe des 13, unissent leurs voix pour un appel au secours des plus vulnérables. En effet, certaines réalités sociales sont des facteurs aggravants en temps de crise, pour les femmes victimes de racisme systémique, de sexisme, et/ou d'âgisme, de traitements injustes en fonction de leur diversité sexuelle, de leur situation de handicap, d'itinérance, d'attitudes racistes et d'interventions discriminatoires comme on peut le constater envers les femmes autochtones.

Le Groupe des 13 présente ci-après ses attentes et recommandations pour le budget 2021-2022, étayées par les résultats d'études, sondages et rapports, qui mettent en relief les inégalités des effets de la crise sanitaire de la COVID-19, au détriment des femmes.

Les revendications qui en découlent mettent l'emphase sur l'urgence d'une relance sociale qui prenne en compte leurs besoins les plus criants.

Introduction

Les femmes, en particulier les femmes à la croisée des oppressions, subissent de plein fouet les répercussions inédites de la COVID-19, et ce, plus que les hommes. Depuis le début de la crise, elles maintiennent à bout de bras le tissu social et familial au péril de leur santé physique et mentale. La plupart vivent une grande détresse, en particulier celles qui étaient déjà dans une situation précaire et marginalisée.

- Alors que l'on constate une surmortalité des aînées vivant en logement collectif et une surexposition au risque d'infection dans les professions à prédominance féminine, notamment en santé, dans le secteur des services et des soins personnels ;
- Alors que l'on observe un recul de l'emploi des femmes de manière générale, et en particulier dans les services majoritairement féminins les plus touchés par la crise, comme l'hébergement, la restauration ou le commerce de détail, incluant une fragilité accrue des emplois à temps partiel;
- Alors que le confinement impose un repli sur la sphère familiale, un retrait de la population active en raison de la conciliation de la scolarisation des enfants à la maison avec le télétravail, un fardeau essentiellement porté par les mères ;
- Alors que de nombreuses femmes migrantes et immigrantes occupent des postes de première ligne dans les CHSLD, les résidences privées pour aînés ou dans les emplois essentiels depuis le début de la pandémie ;
- Alors que les femmes sont plus que jamais en première ligne en matière de tâches domestiques et de soutien aux proches, ce travail « invisible » non rémunéré et pourtant essentiel ;
- Alors que le confinement a augmenté les cas de violence conjugale ou sexuelle ;
- Alors que la dimension genrée est rendue encore plus cruciale dans le contexte de la pandémie auprès des groupes marginalisés qui subissent des oppressions croisées en raison de l'âge, du handicap, de la race, de la diversité sexuelle...

Où sont les femmes ? Où seront les Québécoises dans le plan de relance économique du gouvernement ?

Demeureront-elles dans l'ombre, oubliées des intentions de mesures sociales, économiques et fiscales ?

Le Groupe des 13 revendique que l'investissement social et financier en faveur des femmes dans le plan de relance soit à la hauteur du lourd tribut qu'elles continuent à payer pendant la crise sanitaire et économique de la COVID-19.

Le Groupe des 13 revendique que les Québécoises deviennent visibles au moment de la prise des décisions économiques et sociales les concernant, en particulier sur les problématiques exacerbées par la pandémie.

Recommandation no 1 – Invisibilité des femmes / priorité à l'ADS+

Le Groupe des 13 recommande de :

« Combattre l'invisibilité des femmes -aggravée dans la tourmente de la crise sanitaire- faire une priorité de l'Analyse Différenciée selon les Sexes et intersectionnelle (ADS+) »

- Instituer l'ADS+ comme une condition préalable à l'élaboration des Lois, règlements, politiques, plans d'action, budgets du gouvernement provincial (demander la publication systématique des ADS+).
- Mettre en place des mécanismes et procédures pour que les mesures résultant de l'ADS+ soient appliquées dans les actions gouvernementales visant la gestion de la pandémie et la reprise économique.
- Analyser les politiques fiscales en fonction de leurs impacts sur les femmes et trouver des alternatives pour atténuer ces impacts et promouvoir le droit à l'égalité.
- Transformer le Secrétariat à la condition féminine en un véritable ministère des Femmes et de l'égalité des genres du Québec, dont la mission première consistera à faire appliquer l'ADS+, et lui allouer les budgets adéquats pour y parvenir.

Constats et enjeux

En 2017, le gouvernement du Québec reconnaissait officiellement que les femmes continuaient à subir les effets conjugués des inégalités sociales et des discriminations sexistes dans sa « Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 ».

Force est de constater que les défis demeurent et que la crise sanitaire a aggravé la situation des femmes au Québec. Non seulement l'iniquité prévaut toujours, mais le fossé entre les genres et les communautés s'est creusé encore plus. Plusieurs rapports, analyses, sondages, menés par des organisations gouvernementales, indépendantes et communautaires, largement diffusés par les médias, ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur la situation.

En mars 2020, un rapport de l'Observatoire québécois des inégalités sociales, réalisé en partenariat avec l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), Mission inclusion et Oxfam Québec, a mis en relief la vulnérabilité des femmes face à la COVID-19. À la suite de ce rapport, l'ASPQ a fait une analyse plus approfondie, le « *Rapport femmes et COVID »*, publié en décembre 2020, grâce à la contribution du Secrétariat à la condition féminine. Ce second rapport a mis encore plus en lumière l'impact de la crise sur la santé et les conditions de vie des Québécoises.

Comme solution aux inégalités systématiques qui ressort de ces études, l'ASPQ plaide pour la plus-value de l'ADS+, réclamée en particulier dans le contexte de la relance économique post-pandémie. Elle vise à prévenir et rétrécir les écarts sociaux, en particulier en matière de conciliation famille-travail-études, de santé mentale, de violences genrées et d'aide aux proches (Conseil du statut de la femme (CSP), Les proches aidantes et les proches aidants au Québec, Analyse différenciée selon les sexes, 2018).

Recommandation no 2 – Santé et sécurité des femmes dans la relance économique

Le Groupe des 13 recommande de :

« Investir dans la santé et la sécurité des femmes, mises en péril par la pandémie »

- Bonifier le plan d'action en santé et bien-être des femmes grâce à des investissements atténuant les répercussions de l'état d'urgence sanitaire, sans distinction de race, handicap, origine ethnique, orientation sexuelle ou situation d'itinérance.
- Développer l'accessibilité dans toutes les régions, à des services publics de qualité, universels et gratuits, en matière de santé physique et mentale, de services sociaux et de justice, sécuritaires pour les femmes ; publiciser ces services publics auprès de toutes les femmes, sans distinction de race, handicap, origine ethnique, orientation sexuelle ou situation d'itinérance.
- Reconnaitre toutes les formes de violences faites aux femmes, les dénoncer, et contribuer à leur élimination, notamment en déployant une campagne nationale de sensibilisation en partenariat avec les organismes d'action communautaire autonome offrant des services spécifiques aux femmes et en rehaussant le financement à la mission globale de ces derniers.
- Allouer des ressources aux femmes victimes de violence conjugale via : les services des maisons d'aide et d'hébergement de 1^{re} et 2^e étapes, des aides à la réinstallation dans un logement et l'accès à des logements sociaux.
- Assurer des services sécuritaires adaptés à la pandémie pour les personnes et femmes enceintes et les nouvelles mères, ainsi que pour les interventions liées à la santé reproductive.
- Œuvrer avec le gouvernement fédéral pour l'accélération de la régularisation de la situation des femmes et de leur famille en attente de statut ou de renouvellement de statut ainsi que pour l'obtention du statut de permanence afin de sécuriser l'ensemble des personnes migrantes.

Constats et enjeux

En ce qui concerne la santé physique, les cas confirmés de COVID-19 s'avèrent être plus nombreux chez les femmes au Québec (56 %) ainsi que les décès liés au coronavirus (55 %). On constate une surmortalité chez les femmes âgées, plus nombreuses que les hommes en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et particulièrement touchées par les décès liés à la COVID-19.

Les effectifs féminins sont majoritaires dans le réseau de la santé, or le personnel de la santé est 10 fois plus à risque de contracter la maladie que le reste de la population. L'ASPQ mentionne dans son rapport de décembre 2020 que les travailleurs et travailleuses de la santé représentent le quart des cas confirmés lors de la première vague de COVID-19. Par ailleurs, on peut noter

que les femmes immigrantes représentaient en 2016, 26 % des aides infirmières, aides soignantes et préposées aux bénéficiaires, sachant que les femmes noires et philippines sont fortement représentées dans ces professions.

Outre les emplois de la santé, les femmes sont en première ligne dans plusieurs services essentiels en contact avec le public, ce qui augmente leur exposition au virus. Par exemple au Québec, les femmes représentaient en 2015, 88 % du personnel infirmier, 86 % des caissières et 75 % du personnel enseignant au secondaire, primaire et préscolaire et 98 % du personnel éducatif et des services de garde de la petite enfance.

En matière de santé mentale, les personnes les plus à risque de développer des troubles (anxiété, dépression, crise de panique, etc.) s'avèrent être les femmes, le personnel soignant, les personnes moins nanties financièrement, les individus à l'état de santé détérioré et les personnes vivant de l'isolement, selon une méta-analyse rapportée par l'ASPQ. La situation est pire pour les femmes autochtones dont 48 % rapportent des symptômes d'anxiété généralisée, selon une enquête de Statistique Canada, (Paula Arriagada, Tara Hahmann et Vivian O'Donnell (2020), Les Autochtones et la santé mentale durant la pandémie de COVID-19, Statcan et la COVID-19, no au catalogue 45-28-0001, Ottawa: Statistique Canada).

Les femmes enceintes sont vulnérables face à la COVID-19, en particulier au niveau psychologique, ainsi que le démontre une recherche québécoise menée par le Département de sciences infirmières de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les principales sources de stress rapportées étaient que le bébé ou la mère attrapent le coronavirus, l'accouchement, les suivis de grossesse et la difficulté des proches d'offrir un soutien. D'autres études en périnatalité sont en cours dans le contexte de la COVID-19.

L'augmentation des cas de violence conjugale était à craindre en contexte de confinement et de baisse des revenus. Statistique Canada a mené un sondage au début de la pandémie révélant qu'1 femme sur 10 redoutait la possibilité de violence conjugale. Un autre sondage mené par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a montré l'augmentation du nombre de cas et de leur gravité, et qu'ils peuvent toucher également les enfants. Le fait d'être coupée des proches et confinée sont des facteurs aggravants. Cette situation est encore plus flagrante pour les femmes migrantes et immigrantes, dont le français n'est pas la langue première, et pour lesquelles il faudrait développer des outils d'intervention. Par ailleurs, on sait que les personnes LGBTQIA2+ et les personnes en situation de handicap, par exemple, font partie des groupes les plus vulnérables à la violence familiale.

Les agressions ont été plus fréquentes depuis le début de la pandémie pour 29 % des femmes victimes de sexisme, brutalité et violence sexuelle. Certaines femmes sont rendues davantage vulnérables dans le contexte de la pandémie, en particulier les Autochtones en milieu urbain, les disparitions et assassinats des femmes et filles autochtones devenant un enjeu public alarmant. Par ailleurs, en raison du manque d'hébergement et des fermetures des lieux publics, les agressions sexuelles en contexte d'itinérance ont augmenté.

La situation des femmes immigrantes est préoccupante, selon le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ), du fait que nombre d'entre elles ne

peuvent bénéficier des aides gouvernementales, de leur méconnaissance des aides, de leur isolement, leur dépendance financière et de la barrière de la langue.

L'accès à des services de santé et des services sociaux gratuits devient plus que jamais crucial, en particulier pour les groupes de femmes marginalisées. L'isolement social, la pauvreté, sont autant de freins pour accéder aux services, d'où l'urgence d'un plan de communication destiné aux catégories de femmes vulnérables.

Ajoutons qu'en croisant divers facteurs de risques (âge, handicap, communauté, orientation sexuelle, situation d'itinérance), pour lesquels la mise en application de l'ADS+ permettrait d'avoir des données parlantes, les impacts négatifs de la crise économique et sanitaire sur la santé et la sécurité des femmes se sont accentués de façon marquée.

Recommandation no 3 – Inclusion des femmes à la reprise économique Le Groupe des 13 recommande :

« Mettre en œuvre une relance économique inclusive tenant compte des enjeux spécifiques et systémiques au recul de l'emploi des femmes, consécutifs à la crise économique et sanitaire »

- Favoriser la valorisation des secteurs traditionnellement féminins en vue d'une meilleure autonomie économique des femmes, tant par une meilleure équité salariale que par de bonnes conditions de travail.
- Reconnaître pleinement le travail des femmes, notamment les femmes que la société racise, ce ne sont pas des anges, mais des travailleuses avec des compétences.
- Instituer le salaire minimum à 15 \$/heure.
- Rémunérer le travail invisible des femmes (aides aux proches, soin aux enfants).
- Étudier les effets du tété-travail en portant une attention particulière aux femmes, en appliquant l'ADS+ et adopter une Loi-cadre se dotant de normes équitables, incluant la conciliation famille-travail-études.
- Assurer le maintien et le développement des seize organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine (OSDMOF) présents dans onze régions du Québec, en soutenant financièrement et de façon pérenne leur mission et leur approche d'intervention spécifique et systémique.
- Nationaliser Internet à haute vitesse et l'offrir sur tout le territoire du Québec à un coût accessible, afin de viser « l'égalité numérique ».
- Encourager la formation continue des femmes pour faire évoluer leur carrière, afin de compenser leurs pertes d'emploi.
- Doter les milieux de travail traditionnellement masculins de réels mécanismes d'inclusion et de protection pour les femmes dans ces métiers généralement mieux rémunérés et avec de bonnes conditions de travail.
- Investir dans la construction de logements sociaux, écoles, garderies, résidences pour aînés, ce qui augmentera les facteurs de succès pour que les femmes puissent intégrer le marché du travail et s'y maintenir.

Constats et enjeux

Le recul de l'emploi des femmes depuis 2020 a été l'un des effets dévastateurs de la COVID-19, du confinement et des mesures sanitaires qui en ont découlé. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) mentionne une baisse de l'emploi de 12 % pour les femmes contre 9 % pour les hommes. Cela n'est pas surprenant sachant que les secteurs les plus touchés par les fermetures sont les services en contact avec le public, l'hébergement, la restauration et le commerce de détail, les soins à la personne, où l'emploi féminin est surreprésenté. On relève qu'entre février

et octobre 2020, 32 500 femmes sont sorties de la population active (-1,5 %), alors que la population active masculine a augmenté de 19 800 individus (+0,8 %). L'application de la Loi sur l'équité salariale, rendue encore plus nécessaire en période de crise dans les secteurs traditionnellement féminins, pourrait aider à atteindre une meilleure valorisation de ces secteurs.

Les emplois à temps partiel, davantage occupés par les femmes (24 % contre 14 % pour les hommes), sont ceux qui ont été le plus touchés par les pertes d'emploi (40 %), selon l'ASPQ, et se situent dans les bas salaires.

La vulnérabilité financière de certains types de ménages face à une courte période sans emploi est mise en évidence dans le rapport de l'ASPQ de décembre 2020, notamment les personnes âgées de moins 35 ans, les Autochtones, les personnes ayant immigré récemment, les familles vivant seules et les familles monoparentales. Il appert que les mères seules sont les plus vulnérables, puisque plus de la moitié d'entre elles ne peuvent pas remplir leurs obligations financières en l'absence d'un revenu d'emploi pendant deux mois (Derek Messacar et René Morissette (2020), Work interruptions and financial vulnerability).

La réduction des heures de travail a plus concerné les femmes que les hommes, en raison de l'effet combiné de leur revenu plus faible et du fait qu'elles sont davantage sollicitées pour prendre soin des enfants confinés à la maison et soutenir les proches, selon ce que rapporte l'ASPQ. Les mères d'enfants de 5 ans et moins ont même réduit 4 à 5 fois plus leurs heures de travail que les pères (Caitlyn Collins, Liana Christin Landivar, Leah Ruppanner et William J. Scarborough (2020), *COVID-19 and the gender gap in work hour*, Gendor Work Organ 2020;1-12, DOI :10.1111/gwao.12506).

Le télétravail s'est imposé et risque de perdurer après la pandémie. Les femmes y sont surreprésentées et sont ainsi plus à risque de détresse mentale, d'accidents du travail, d'une ergonomie déficiente des postes de travail, de surcharge de la charge de travail avec les tâches ménagères et l'éducation des enfants. Une analyse différenciée selon les sexes permettrait aux employeurs d'offrir des programmes de soutien adaptés à leurs employées. Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), souligne le fait « que le télétravail s'exerce souvent dans des conditions asymétriques, notamment en fonction du sexe... » et réclame l'élaboration d'une Loi-cadre pour le réglementer.

Les inégalités « numériques » ressortent depuis la crise sanitaire et économique, l'accès à Internet devenant un enjeu central pour travailler à distance. « Le fossé numérique » se creuse pour les personnes à faible revenu, pour lesquelles une connexion à Internet est un luxe qu'elles ne peuvent s'offrir, selon l'article de mai 2020, Jean Hamann, ULaval, intitulé « Pandémie : le fossé numérique a des répercussions sur la santé de la population ». De plus, les disparités numériques demeurent importantes entre les régions.

Emploi et entreprenariat féminins: la pandémie tendrait à accentuer les inégalités en matière d'avancement de carrière (Christina Young (2020), op. cit.), menaçant d'un recul la place que les femmes se sont taillées sur le marché du travail. En août 2020, près de 10 % séparaient le taux d'emploi des femmes et celui des hommes (Conseil du statut de la femme (CSP), décembre 2020, La croissance de l'emploi de la femme stagne) et la reprise est plus lente chez les femmes.

Le travail « invisible » ou les tâches domestiques et le soutien aux proches, ont augmenté depuis le début de la pandémie. Selon les résultats du sondage piloté par l'ASPQ en octobre 2020, 1 Québécoise sur 10 affirmait que la quantité d'aide est plus importante qu'avant la pandémie. Déjà en 2018, le Conseil du statut de la femme (CSF) indiquait que « plusieurs de ces tâches occupent une charge mentale quotidienne importante ».

La précarité des groupes marginalisés a augmenté. Par exemple, 1 femme LGBTQ sur 10 a perdu son emploi à l'arrivée de la pandémie et les femmes racisées, dont les femmes noires, ont été particulièrement affectées par les pertes d'emploi (ASPQ, décembre 2020, Femmes et COVID-19), le racisme systémique étant toujours présent. Les femmes racisées sont encore plus surreprésentées que leurs pairs dans les emplois sous-payés des services essentiels et les emplois à statut précaire, particulièrement en ce qui a trait au soin des aînés en milieu hospitalier ou à domicile.

L'investissement dans la construction, mesure traditionnellement utilisée pour relancer l'économie, favorise davantage les hommes. Des investissements dans des infrastructures venant soulager la charge de travail des femmes et améliorer leur autonomie économique (écoles, garderies, logements sociaux, logements pour aînés), seraient judicieux. L'inclusion des femmes aux métiers de la construction, identifiés comme des secteurs de relance masculins, serait un autre levier visant l'égalité entre les sexes.

« Le virus des inégalités », titre du rapport Oxfam Québec publié le 25 janvier 2021, met en évidence « l'importance cruciale des gouvernements dans la protection de notre santé et de nos moyens de subsistance ».

Recommandation no 4 – Filet social et mesures fiscales

Le Groupe des 13 recommande de :

« Renforcer le filet social grâce à des mesures fiscales progressives pour le financement de programmes sociaux, de services publics et en soutien aux groupes d'action communautaire autonome »

- Réinstaurer la taxe sur le capital pour les banques, augmenter le nombre de paliers d'imposition, imposer davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail, augmenter les impôts des grandes entreprises plutôt que de les diminuer.
- Instaurer un régime entièrement public d'assurance-médicaments.
- Préconiser le financement des organismes d'action communautaire autonome plutôt que le financement par projet, afin de renforcer leur efficacité à desservir les femmes et défendre leurs droits.
- Décréter un crédit d'impôts pour la solidarité des personnes assistées sociales n'ayant pas accès aux mesures spéciales pandémie et hausser les prestations à ces personnes à la mesure du panier de consommation révisée.
- Faire en sorte que les familles, particulièrement les mères monoparentales, bénéficient de conditions de vie décentes, dont l'accès à des revenus suffisants par la bonification du soutien aux enfants et à un logement de qualité et à prix abordable.
- Ne pas répéter les erreurs des mesures d'austérité de la crise financière de 2008, au contraire, mettre en œuvre pour favoriser le développement économique et social, une politique budgétaire inclusive des groupes spécifiques malmenés par la crise.

Constats et enjeux

La crise sanitaire actuelle rend visibles les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux et amplifie les inégalités sociales. À l'instar de la Coalition Main rouge, dont le Groupe des 13 est membre, un appel est fait au gouvernement afin qu'il adopte certaines mesures fiscales ou coupe dans quelques dépenses, pour aller chercher un potentiel de 10 milliards \$ en revenus supplémentaires, chaque année (voir en annexe). Cela permettrait de faire face aux prochaines crises et de réinvestir suffisamment pour le nécessaire renforcement du filet social québécois.

Par ailleurs, les mesures d'austérité qui pourraient être envisagées pour réduire l'endettement constituent une réponse inadéquate si l'on se réfère à la position du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ). En effet, l'expérience des compressions en santé et en éducation par exemple, ont mené dans le passé à un appauvrissement général, en particulier des plus défavorisées.

Ainsi que le souligne Laurence Boone, économiste en chef à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), citée dans l'article du Devoir du 22 janvier 2021, intitulé « Vouloir éponger rapidement la dette avec des mesures d'austérité, un piège à éviter », donner

un coup d'arrêt trop rapide au soutien budgétaire serait un frein à la reprise économique. Cet article souligne les inégalités révélées par la crise, « les secteurs les plus touchés ayant la plus grande concentration de personnes moins qualifiées, de personnes plus jeunes et de personnes ayant des contrats précaires ».

Conclusion

Les pouvoirs publics ont les moyens d'atténuer les conséquences néfastes de la crise sur les Québécoises, les plus affectées par les bouleversements qui secouent notre société depuis 2020.

Par le biais de mesures structurantes découlant de l'ADS+, grâce à des mesures fiscales choisies comme levier pour parvenir à une meilleure justice sociale, le gouvernement a le pouvoir d'inverser la tendance persistante à l'iniquité.

Le Groupe des 13 revendique une relance économique inclusive et équitable, en évitant les écueils du passé, comme les investissements dans les secteurs à majorité masculine et les mesures d'austérité qui creuseront les inégalités.

L'onde de choc créée par le coronavirus continuera à se faire sentir dans les années à venir, selon le *Rapport sur les risques mondiaux 2021, 16e édition,* publié le 19 janvier 2021 par les organisateurs du Forum économique mondial (FEM, Forum de Davos, Suisse) à la veille de l'ouverture de l'événement. La perte d'emplois, les faillites d'entreprises amplifieront les inégalités économiques et numériques et les disparités entre les communautés, autant de menaces pour les progrès réalisés jusqu'ici en matière de cohésion sociale.

C'est pourquoi les femmes résidant au Québec méritent dès à présent de devenir visibles grâce à un traitement équitable dans la reprise, ce qui profitera à l'ensemble de la société sur du long terme.

Les signataires du Groupe des 13

Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes
et enfants victimes de violence conjugale
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
Fédération des femmes du Québec
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
Fédération du Québec pour le planning des naissances
Femmes autochtones du Québec

L'R des centres de femmes du Québec Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale Regroupement Naissances Respectées

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel Relais-femmes

Réseau action femmes handicapées du Canada
Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec
Réseau des lesbiennes du Québec / Femmes de la diversité sexuelle
Réseau de Tables régionales de groupes de femmes du Québec
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes



Annexe

Tableau détaillé des solutions fiscales proposées par la Coalition Main rouge, que le Groupe des 13 fait siennes.

Coalition Main rouge

Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses proposées par la Coalition Main rouge Mai 2020 contrôle des A. Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers Établir 9 paliers d'imposition (paliers proposés) 18% = 50000\$ à 59999\$ 32%=130000\$ à 149999\$ 15% = 0\$à49999\$ 1 2500 M\$ 20% = 60000\$ à 69999\$ 34% = 150000\$à19999\$ À noter que le premier 1553\$ de revenu ne serait pas imposé (montant 24 % = 70000\$ à 69999\$ 36% = 200000\$ à 249 999\$ personnel de base -2020) 28% = 100 000 \$ à 129 999 \$ 38% = 250 000 \$ et plus Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers 1055 M\$ (sauf pour la résidence principale) Diminuer le plafond des REER (de 26 500 \$ à 18 000 \$) 540 M\$ Réduire les crédits d'impôt pour dividendes 260 M\$ Moduler la TVQ, imposer des taxes écologiques ou des taxes de luxe 409,5 M\$ Mettre fin à l'incorporation des médecins et revoir leur rémunération 1000 M\$ B. Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises Augmenter le taux provincial d'imposition des grandes entreprises à 13 % (actuellement à 291 MS 11,9%) Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la 862 MS taxe sur leur capital Revoir les mesures fiscales destinées aux entrepr Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (715 M\$); 1216 M\$ Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dûs (501 M\$); Réduire les subventions aux entreprises 500 MS Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications 238,5M\$ 11 autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) C. Mesures diverses1 12 Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal 686 M\$ Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé 113 MS Adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments 300M\$ 15 Taxer le capital des fondations privées 280M\$ GRAND TOTAL 10251 M\$ (revenus fiscaux + contrôle des dépenses) (en millions \$) des sommes récupérées annuellement

10 MILLIARDS \$ DE SOLUTIONS

¹ Nous présentons aussi dans le document complet quatre autres mesures pour lesquelles nous n'avons pu estimer les économies liées à leur mise en œuvre: (16) Utiliser le logiciel libre dans l'ensemble de l'appareil gouvernementait, (17) Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures; (18) Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées et (19) Adopter une politique de rémunération maximale.